

LA LETTRE DE L' ODPE 23

Réalisée par le groupe de travail veille juridique de l'ODPE 23

OdPe²³

Observatoire départemental
de la Protection de l'Enfance de la Creuse

N° 1 – Juin 2023

AGENDA

29 et 30 juin 2023 16ème Assises de la Protection de l'Enfance à Nantes : Les 1000 premiers jours mieux prévenir, mieux protéger

Du 2 au 4 Octobre 2023 Journées Nationales d'Etude de l'ANPF à Lille : « Petit deviendra grand : Qui des deux imprime l'autre ? » Les enjeux de la petite enfance en accueil familial

7 décembre 2023 : 3ème conférence de l'ODPE 23 sur le thème « Le pouvoir d'agir des usagers en Protection de l'Enfance et la prise en compte de leur parole » à l'Espace André Lejeune à Guéret.

PUBLICATIONS



Le rapport 2022 de l'ODPE 23 a été adopté par la Commission permanente du 28/04/2023. Il sera disponible très prochainement en téléchargement sur le site <https://www.creuse.fr/Les-rapports-de-l-ODPE-23-114>



Publication de la DREES « Les jeunes quittant les établissements de l'aide sociale à l'Enfance (février 2023) : [Les jeunes quittant les établissements de l'aide sociale à l'enfance \(ASE\) \(solidarites-sante.gouv.fr\)](https://solidarites-sante.gouv.fr)



Fiches pratiques de la CNAPE sur les besoins fondamentaux des enfants

https://www.cnape.fr/documents/cnape_fiches-pratiques-sur-les-besoins-fondamentaux-de-lenfant/



Actes de la 1ère journée nationale de rencontre entre les services de l'ASE et de pédopsychiatrie : https://onpe.gouv.fr/system/files/publication/actes_journee_ase-pedopsychiatrie_-_230922.pdf

COMMISSION
INDÉPENDANTE
SUR L'INCESTE ET
LES VIOLENCES
SEXUELLES
FAITES AUX ENFANTS

CIIVISE

La CIIVISE a conçu un outil de formation ayant pour objectif de développer une culture commune des mécanismes des violences, de la stratégie des agresseurs, des compétences et devoirs de chaque intervenant. Il est composé d'un livret de formation et d'un court-métrage intitulé Mélissa et les autres destiné aux professionnels : [Lien de téléchargement](#)

ACTUALITES

EN FRANCE

Création du Groupement d'Intérêt Public France Enfance Protégée le 05/01/2023

Inscrit dans la loi du 7 février 2022, il regroupe :

- l'Agence Française de l'Adoption (AFA)
- les secrétariats généraux du Conseil National de la Protection de l'Enfance (CNPE), du Conseil National pour l'Accès aux Origines Personnelles (CNAOP) et du Conseil National de l'Adoption (CNA)
- Le Service National d'Accueil Téléphonique de l'enfance en danger (SNATED)
- L'Observatoire National de la Protection de l'Enfance

Ce GIP s'appuie sur une gouvernance associant l'Etat et les Départements à parité ainsi que des représentants du secteur associatif.

Ses missions sont :

- l'appui à la conception et au pilotage des politiques de protection de l'enfance
- la production d'études et de référentiels
- la gestion de la plateforme d'appel 119 dédiée aux enfants en danger
- l'accompagnement vers l'adoption nationale et internationale l'accès aux origines personnelles.

Elles ont pour objectif de contribuer à renforcer la qualité de la prévention et de la prise en charge des enfants protégés.

Plus d'informations : <https://www.giped.gouv.fr/>

Lancement le 3 avril 2023 du dispositif de lutte contre la prostitution des mineurs rattaché au SNATED-119 avec les objectifs suivants :

- Mettre à disposition une plateforme nationale d'écoute et de suivi des situations de prostitution de mineurs pour leur offrir de l'écoute, du soutien et des conseils. Ce dispositif s'adresse aussi aux familles et proches de mineurs victimes de prostitution pour leur apporter du soutien, leur donner des orientations et des informations. Il est également destiné aux professionnels pour leur apporter un appui dans la prise en charge des situations, de l'expertise, de la formation sur ces problématiques de prostitution,
- Soutenir les collectivités territoriales dans leurs actions concernant la prise en charge de mineurs en situation de prostitution et favoriser une collaboration interdépartementale et inter-régionale et aider au pilotage de ces instances de travail,
- Créer un maillage territorial avec les acteurs associatifs liés aux problématiques de prostitution et les acteurs institutionnels autour de la protection de l'enfance (départements, aide sociale à l'enfance, éducation nationale, justice, parquets, brigade des mineurs) et de créer des synergies entre ces différents acteurs associatifs et institutionnels.

Une vidéo de présentation du dispositif est disponible sur le lien suivant :

<https://www.youtube.com/watch?v=go0VjuWVbp8>

Création d'une chaîne You Tube pour l'ONPE :

https://www.youtube.com/channel/UC9N-Y_z2HI0rVdiQYi5fvAQ

La chaîne propose des vidéos de différents formats à caractère scientifique et pluridisciplinaire.

EN CREUSE

RECHERCHE FORMATION ACTION SUR LES BESOINS FONDAMENTAUX DE L'ENFANT

La 1ère conférence annuelle de l'ODPE le 4 mai 2022, avait pour thème « comment créer une culture commune à l'ensemble des professionnels sur la thématique des besoins fondamentaux de l'enfant », La veille de la conférence, sous l'égide de la CNAPE, un COPIL composé de la CNAPE, le département, la PJJ, l'APAJH, l'ALEFPA, l'AECJF, les PEP 23, installait la démarche de recherche formation action dont la finalité est la suivante :

- Etre respectueux du parcours de vie des enfants ;
- Répondre aux besoins fondamentaux des enfants et optimiser leur trajectoire développementale ;
- Mobiliser toutes les parties prenantes concernées et les ressources de leur environnement.

Les travaux du COPIL et la RFA seront accompagnés par Eliane CORBET, psychologue, docteure en psychopédagogie sur une approche théorique des besoins fondamentaux de l'enfant.

Le COPIL s'est étoffé avec la participation de la pédopsychiatrie, de POLARIS formation.

Les travaux du COPIL ont donné lieu à l'élaboration d'un questionnaire à destination des professionnels du champ de l'enfance afin d'évaluer la connaissance des BFE sur le territoire et leur utilisation.

Deux réunions ont eu lieu avec les cadres intermédiaires des différentes institutions participantes au COPIL afin d'avoir leur regard sur la poursuite de la démarche et les besoins en formation.

A découlé de ces temps de travail, l'organisation d'une conférence sur la thématique des BFE qui se déroulera sur 3 jours en septembre et novembre 2023 afin de permettre à un maximum de professionnels de bénéficier des apports théoriques de madame CORBET avant de pouvoir les décliner sur le terrain.

Deux nouveaux établissements en protection de l'Enfance dans le département de la Creuse suite aux appels à projets lancés par le Conseil départemental en 2022 :

- un Lieu de vie et d'accueil dédié à l'accueil de jeunes filles adolescentes en lien avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Le Wagon de l'Espoir situé sur la commune de Fontanières a ouvert ses portes le 1er avril 2023.
- un établissement expérimental dédié à l'accueil et à la prise en charge des mineurs non accompagnés. Origamie a ouvert le 1er novembre 2023 avec une capacité d'accueil de 70 Mineurs Non Accompagnés de plus de 15 ans en appartements diffus. Le nom a été choisi en référence aux pliages japonais qui « partis d'une feuilles vierge s'épanouissent en un panel de couleurs, de diversité, de différences, en rajoutant un E pour rappeler le sigle MIE (mineur isolé étranger).

Plus de visibilité pour l'ODPE 23 sur le site internet www.creuse.fr

Une page de présentation de l'OPDE avait été ouverte sur le site du Conseil départemental dès sa création pour présenter ses missions et son fonctionnement.

Désormais cette présentation a été enrichie d'autres pages notamment pour apporter plus d'informations avec un intranet sécurisé pour les partenaires et membres de l'ODPE, une page dédiée aux conférences pour mieux diffuser les interventions, une page dédiée à la veille juridique...

<https://www.creuse.fr/Observatoire-departemental-de-la-Protection-de-l-Enfance>

TEXTES JURIDIQUES



L'ONPE présente une note juridique de la loi du 7 Février 2022 relative à la protection des enfants : contexte, analyses et perspectives

[note_juri_loi_2022_mai_2022_ok2.pdf \(oned.gouv.fr\)](#)

4 décrets d'application relatifs à la loi du 7 février 2022 sont parus en décembre 2022



[Décret n° 2022-1697 du 29 décembre 2022](#) relatif à l'information des personnes mentionnées au deuxième alinéa de l'article L. 226-5 du code de l'action sociale et des familles

[Décret n° 2022-1728 du 30 décembre 2022](#) relatif au référentiel national d'évaluation des situations de danger ou de risque de danger pour l'enfant

[Décret n° 2022-1729 du 30 décembre 2022](#) relatif au Conseil national de la protection de l'enfance

[Décret n° 2022-1730 du 30 décembre 2022](#) relatif à l'expérimentation du comité départemental pour la protection de l'enfance

LES PROJETS

Le comité des jeunes



Après une année de travail de réflexion mené par un groupe de travail de l'ODPE, le comité des jeunes a été acté le 30 septembre 2022 par les membres de la Commission Permanente du Conseil Départemental selon la définition suivante :

16 jeunes de 9 à 21 ans confiés par mesure judiciaire à l'Aide Sociale à l'Enfance du Conseil Départemental de la Creuse y compris les jeunes sous contrat Jeunes Majeurs ayant bénéficiés d'une mesure judiciaire et répartis comme suit :

2 jeunes du CDEF, 2 jeunes en Maison d'Enfant à Caractère Social, 2 jeunes en Lieux de Vie et d'Accueil, 6 jeunes en famille d'accueil, 2 Mineurs Non Accompagnés, 2 jeunes en Contrats Jeunes Majeurs

Les objectifs du comité de jeunes sont de :

- Recueillir la parole des jeunes bénéficiant ou ayant bénéficié de mesures de l'Aide Sociale à l'Enfance
- Appréhender leurs problématiques
- Permettre aux jeunes de devenir acteur de leurs situations, de leurs droits
- Faire remonter les questions des jeunes sur le fonctionnement de leur situation
- Améliorer la prise en charge et le vécu des enfants en protection de l'enfance

Une présentation du comité des jeunes a été envoyée à tous les lieux d'accueil afin d'informer les jeunes concernés. Une vidéo de présentation a également été créée avec les voix de deux jeunes confiés à l'ASE : <https://www.youtube.com/watch?v=IIZU3LOckA4>

13 jeunes se sont portés volontaires et se sont inscrits pour participer aux réunions qui ont débuté dès le 1er février 2023

Afin d'animer ces réunions, il a été fait le choix de demander à des personnes extérieures à l'Aide Sociale à l'Enfance d'intervenir. Une convention de partenariat a été signée avec les PEP 23 et Polaris Formation pour la prise en charge de l'animation du comité des jeunes.

Interviews des 2 animateurs du comité des jeunes :

Mme Audrey Lechiffard (AL), coordinatrice de la MDA et M. Didier TESTA (DT), éducateur spécialisé, intervenant formateur vacataire Polaris Formation et salarié du centre social Clé de contacts, Aubusson

Que représente pour vous le comité des jeunes ?

AL : Pour moi, le Comité des jeunes est l'occasion de réunir des jeunes placés en dehors de tout lieu de vie ou structure de l'ASE, afin de créer un espace d'échanges et de discussions libre et neutre.

Recueillir leur parole dans ce cadre est l'occasion de les rendre acteurs de leurs parcours et de leur donner l'opportunité de construire et de porter une parole collective, tout en imaginant des solutions ou des pistes de travail pour l'amélioration de la prise en charge des enfants protégés.

DT : J'ai effectué la plus grande partie de ma carrière professionnelle en protection de l'enfance (Maison d'enfants à caractère social, Nîmes). Je considère que j'ai construit ma démarche professionnelle en me positionnant en soutien des enfants et de leurs familles. En étant à leur écoute, il était réellement possible de prendre en compte leurs histoires de vies, leurs attentes, leurs singularités, leurs projets. Le comité des jeunes matérialise cette volonté de prendre en compte et de respecter la parole des personnes accompagnées. Je pense qu'il représente également une opportunité pour améliorer le dispositif départemental de protection de l'enfance.

Pourquoi avez-vous fait le choix de l'animer ?

AL : Le Comité des jeunes, tel que je l'imaginai, correspondait tout à fait à la philosophie de la Maison des Adolescents, où j'exerce depuis plus de 12 ans en tant que travailleur social.

Créer des espaces neutres d'échanges, de discussions, et débats, qu'ils soient individuels ou collectifs, permet d'élaborer sur sa propre histoire, son statut, ses angoisses mais aussi ses aspirations. Avoir à la fois une connaissance du public jeune, tout en étant « en dehors » du parcours, permet un regard neutre et favorise une liberté d'expression.

DT : Pour plusieurs raisons. Je me suis porté volontaire avec le sentiment de pouvoir être (encore) utile, dans un contexte connu. Cela me donnait aussi la possibilité d'être à nouveau aux côtés des enfants, adolescents et jeunes adultes accueillis, tout en me situant, dans cette relation, en tant que « porte-paroles ». C'est une forme d'engagement.

Quels objectifs vous êtes-vous fixés dans l'animation de ce groupe ?

AL :

- Construire une charte de fonctionnement qui soude le groupe dès le départ du projet.
- Favoriser les échanges et permettre à chaque jeune de pouvoir partager ce qu'il pense, ressent, ce qu'il a vécu, librement et sans jugement.
- Permettre une prise de recul afin d'élaborer une parole commune.
- Rendre les jeunes présents porte-paroles des idées des autres jeunes placés mais non-membres du comité.
- Rendre compte de manière objective des échanges et des idées afin de permettre l'amélioration de l'accueil des enfants placés.

DT : Nous sommes deux pour animer le groupe et je pense que nos objectifs convergent :

Faire en sorte que la parole soit véritablement libre

Le comité des jeunes doit être un lieu de convivialité, de respect mutuel, un moment apprécié et attendu.

L'expérience individuelle doit servir à l'élaboration d'une position commune,

Les membres du comité parlent au nom de l'ensemble des jeunes accueillis.

Les réflexions du comité doivent se traduire en actions concrètes

A quelles difficultés êtes-vous confrontés ?

AL : La constitution fluctuante du groupe est à prendre en compte dans l'animation et dans la construction des séances suivantes et dans les projections des prochains ateliers.

L'engagement peut se montrer variable chez certains jeunes, il faut donc veiller à les remobiliser régulièrement. Mais ces éléments ne constituent pas des difficultés mais plutôt des points des vigilances.

DT : Il n'existe pas de difficulté majeure ou particulière. J'observe cependant qu'il n'est pas toujours facile pour les jeunes participants de s'inscrire dans la durée, la régularité. C'est un point de vigilance.

Après 3 réunions, quel serait votre 1er bilan ?

AL : Il est difficile de faire un bilan intermédiaire car nous avons pensé le projet sur un ensemble de séances. Mais nous sommes assez agréablement surpris par la dynamique de groupe positive et bienveillante qui s'est mise en place dès le début du premier atelier.

D'emblée, les jeunes se sont montrés volontaires, impliqués et très respectueux les uns envers les autres mais également envers les adultes. Ils sont attentifs aux récits des autres jeunes et se montrent empathiques.

Ils ont des idées de pistes d'amélioration à apporter, et continuent de réfléchir à d'autres outils à créer pour faciliter le placement des enfants et adolescents de manière générale.

Les éléments de discours en lien avec leurs parcours et leurs vécus permettront également de déterminer des axes de travail et des pistes de réflexion pour les professionnels concernés par la protection de l'enfance

DT : Le premier bilan est très positif. L'animation du groupe ne pose pas de problème particulier. On peut véritablement parler de « groupe d'appartenance ». Les parcours ou les « histoires de vies » sont souvent similaires, ce qui induit beaucoup de respect et de bienveillance entre les jeunes (la parole est libre et ne soulève pas d'opposition, de réaction).

Les éléments collectés (la vision des jeunes de leurs parcours en protection de l'enfance) ouvriront certainement des pistes de réflexions pour l'amélioration pour nos pratiques professionnelles, l'évolution des dispositifs d'accompagnement.

Présentation de l'établissement Origamie

par Mme Elisabetta SACCO, cheffe de service

Un jeune MNA est un mineur, de nationalité étrangère qui n'a pas de représentant de l'autorité parentale sur le territoire national et se trouve, de ce fait, isolé.

Pour cela, l'accueil des Mineurs Non Accompagnés relève de l'une des compétences des conseils départementaux, à savoir la protection des enfants en danger. Le CD23 est ainsi le représentant légal des MNA qui arrivent en Creuse et qui lui sont confiés par le Juge des Enfants.

La loi du 14 mars 2016 a conféré une base législative au mécanisme de répartition géographique des mineurs non accompagnés. Depuis ce texte, ce mécanisme résulte désormais de l'articulation de l'article 375-5 du code civil et de l'article L. 221-2-2 du CASF et la répartition des jeunes sur le territoire national se fait sur la base d'une clé de calcul dont les modalités sont précisées à l'article R. 221-13 du CASF et à l'article 4 de l'arrêté du 28 juin 2016.

En Creuse, à la suite d'un appel d'offre lancé par le CD23 dans l'été 2022 afin d'assurer l'accueil l'hébergement et le suivi des MNA qui sont attribués au département, le service ORIGAMIE a ainsi été créé en novembre 2022 par la Direction Territoire Creuse de la Fondation AJD Maurice GOUNON – Lyon.

ORIGAMIE accueille des Mineurs Non Accompagnés soit en Mise à l'abri, dans le cadre d'une présomption de minorité, soit, après confirmation de la minorité du jeune, dans le cadre d'une réorientation d'un autre département, d'une Garde ou d'une Tutelle.

À ce jour ORIGAMIE accueille une soixantaine de jeunes, qui sont originaires d'Afrique de l'Ouest (Guinée, Sénégal, Mali, Côte d'Ivoire, République Centrafrique, Sierra Leone...) ou d'Asie du Sud (Pakistan, Bangladesh ou Afghanistan). Ces jeunes sont hébergés « en diffus », dans une trentaine d'appartements disséminés sur tout le département.



L'équipe d'Origamie

Au sein du service ORIGAMIE, chaque MNA bénéficie d'un accompagnement éducatif individualisé dont les axes prioritaires sont : l'identité, l'éducation, la santé et la vie sociale et culturelle, afin d'éduquer les citoyens creusois de demain.

Pour assurer au mieux sa mission d'accueil, d'accompagnement et de suivi, l'équipe d'ORIGAMIE est composée d'une Conseillère en Economie Sociale et Familiale, trois Monitrices-Éducatrices, une Maîtresse de maison, une Animatrice sportive et culturelle, un Agent de maintenance, une Secrétaire comptable, une Cheffe de service et une direction assurée par les cadres du Territoire AJD Creuse.

Afin d'étoffer l'équipe et assurer aux mieux ses missions, deux nouveaux recrutements sont prévus courant 2023.

Un article est paru le 06/01/2023 sur le quotidien local La Montagne : https://www.lamontagne.fr/gueret-23000/actualites/avec-origamie-les-jeunes-migrants-n-apprennent-pas-le-plier-mais-a-trouver-une-issue-heureuse-a-leur-terrible-voyage-creuse_14242307/

Une étude sur le Parcours des Jeunes en protection de l'enfance

Un travail est en cours de réalisation avec une chercheuse universitaire Claire LITTAYE* sur les trajectoires des enfants en protection de l'enfance. L'objectif de cette étude est de comprendre pourquoi le taux des mesures judiciaires est aussi élevé dans le département de la Creuse. Il s'agira d'élaborer une méthode d'analyse des parcours d'enfants ayant fait l'objet d'une mesure judiciaire en 2022 afin de tenter d'éclairer de possibles facteurs explicatifs à ce taux élevé.

Cette étude réalisée à partir de données anonymes doit permettre d'œuvrer pour la prévention et constituer un support aux décisions politiques pour la prévention (plus que le curatif qui est majoritaire en matière de protection de l'enfance). Elle doit aussi permettre aux élus, aux institutions et aux équipes de terrain de réfléchir à leurs pratiques et de les adapter au plus près de l'intérêt supérieur de l'enfant.

Les premiers résultats devraient être présentés lors de la prochaine conférence de l'ODPE.

*Claire LITTAYE est Docteure en sciences et technique de la Cognition. Elle vient de soutenir une thèse sur les trajectoires de radicalisation djihadistes.



**RDV le 7 décembre 2023 pour la
3ème conférence de l'ODPE 23
Espace André Lejeune à Guéret**